

BULLETIN D'ADHESION - APPEL DE COTISATION 2014

Fin 2011, vous nous avez témoigné votre confiance en votant massivement pour nous aux élections professionnelles. Quel que soit votre grade (Cadre A, B ou C), des élus de la section FO sont présents pour vous représenter dans toutes les instances paritaires départementales (CAPL, CTL, CHS, CDAS).

Fin 2014, de nouvelles élections professionnelles sont programmées et nous comptons sur votre soutien !

Forts de leur expérience, ils continueront à défendre vos intérêts individuels et nos missions.

L'action syndicale peut avoir une influence réelle sur le cours des événements.

Elus en comité technique local (CT) : Sébastien LIEVRE, Marcel NAVARRO, Stéphane OLLIER (titulaires), Sébastien BENARD, Philippe VALOT et Samuel CHRISTINE (suppléants)

Elus en CAPL cadres A : Stella CREPEAU (titulaire) et Williams PILLET (suppléant)

Elus en CAPL cadres B : Sébastien LIEVRE (titulaire) et Frédéric DANO (suppléant)

Elus en CAPL cadres C : Carole RETAILLEAU, Sébastien BERTHONNEAU (titulaires), Séverine DRUARD et Claudine VAILLANT (suppléants)

Siègent en CHS : Stéphane GUIBERT (titulaire) et Sébastien BENARD (suppléant)

Siègent en CDAS : Anne RETO-RIVIERE, Bénédicte CHEVAILLIER (titulaires), Stéphanie JOUVIE et Sébastien LIEVRE (suppléants)

Sans adhérent, et donc sans cotisation, les moyens d'action du syndicat sont nécessairement limités. Ensemble, nous pourrions contrer certaines dérives de nos dirigeants qui nous provoquent chaque jour un peu plus. Etre militant, c'est avant tout faire preuve de générosité et de combativité pour défendre nos droits individuels et collectifs, avec le soutien d'une organisation syndicale nationale structurée et indépendante des partis politiques, FO ne donne jamais de consigne de vote aux élections. Nous sommes en mesure de vous défendre efficacement à tous les niveaux :

Au niveau départemental :

* Face à notre Direction Départementale des Finances Publiques : notre section FO DGFIP 85.

* Face au Préfet : l'Union Départementale FO (Bourse du Travail).

Au niveau national :

* Face au Directeur Général des Finances Publiques : notre syndicat national (FO DGFIP).

* Face au Ministre des Finances : la Fédération des Finances (FO Finances).

* Face au Ministre de la Fonction Publique : la Fédération Générale des Fonctionnaires (FGF FO)

• Face au Gouvernement : la Confédération Force Ouvrière (représentée par Jean Claude MAILLY).

Etre syndiqué, ce n'est pas être différent, c'est vouloir faire aboutir nos revendications. Certains pensent sans doute que le montant de la cotisation annuelle est trop élevé, mais il ne faut pas oublier que **vous bénéficiez désormais d'un crédit d'impôt de 66%**. Des facilités de paiement sont également proposées, il est possible de fractionner son versement sur l'année.

Revendications spécifiques de notre Syndicat FO DGFIP sur les règles de gestion :

- 2 mouvements de mutation par an.
- Le « droit au retour » dans leur département d'origine pour les agents passant de catégorie C en B (par concours interne, concours spécial ou liste d'aptitude).
- L'ancienneté de la demande pour les mutations prioritaires pour tous les grades

SITE INTERNET DE LA SECTION FO DGFIP 85 : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/085/>

*Nos cotisations départementales sont indexées sur le point d'indice
et sont proportionnelles à la quotité du temps de travail.*

DATE A RETENIR : CONGRES DEPARTEMENTAL le 18/03/2014 à La Roche / Yon

Si vous souhaitez adhérer, retourner le coupon ci-dessous au Trésorier (chèque à l'ordre de FO DGFIP 85)

NOM : _____ **GRADE et INDICE :** _____ **QUOTITE**
PRENOM : _____ **AFFECTATION :** _____ **TEMPS DE TRAVAIL :** _____

PAIEMENT : 1fois 2fois 3fois 4fois
 paiement immédiat paiement différé

Trésorier : Stella CREPEAU - SIE Les Sables d'Olonne / Secrétaire : Sébastien LIEVRE – SIP La Roche / Yon